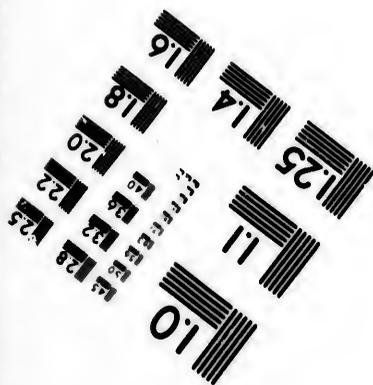
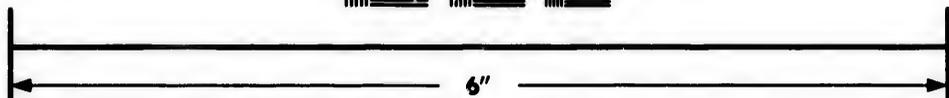
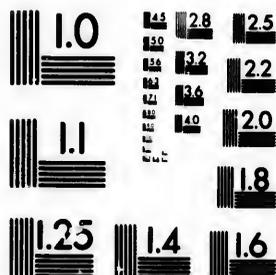


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

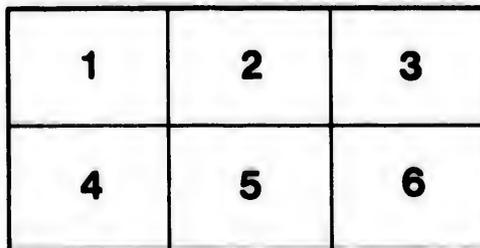
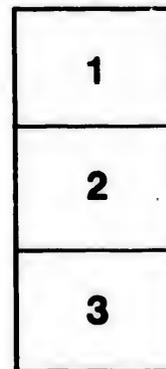
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à

32X

346.

323

346.6
323 d.

THE HISTORY OF THE

ROYAL SOCIETY OF LONDON

I

E

TABLEAU

DES

DELAIS FIXES

CONTENUS DANS

**le Code Civil, le Code de Procédure Civile, les Règles
de Pratique et l'Acte de Faillite, 1869.**



E. LAREAU, Avocat.



MONTREAL

EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR, RELIEUR ET ÉDITEUR

Rue St. Vincent, Nos. 6, 8 et 10.

1870

TRAVAIL

TRAVAIL
TRAVAIL

Le
dans
et l'A
ceptil
des a
facile
adopt
analo
Barre
cause

Les
moire
aussi
même
gation
léga
points
contr
raison
jours,
actes.
gulari
la Cou
de 16
désire
les dé
évide

Le
c'est l
s'y tro
procée
pour a

PREFACE.

Le *Tableau* que nous publions renferme les Délais fixes contenus dans le Code Civil, le Code de Procédure Civile, les Règles de Pratique et l'Acte de Faillite, 1869. Nous avons glané tous les Délais non susceptibles de changement ; nous les avons coordonnés les uns à la suite des autres dans un ordre numérique, afin qu'ils puissent se présenter facilement au lecteur ou à la mémoire de l'étudiant. Nous avons adopté, à quelques différences près, l'ordre méthodique d'un pamphlet analogue, publié avant l'empire du code, par un avocat distingué du Barreau canadien. La brochure de 1863, n'ayant plus d'actualité à cause des changements apportés par la nouvelle loi, j'offre celle de 1870.

Les Délais dans nos lois ne sont à la vérité qu'une affaire de mémoire ; mais il n'en est pas moins vrai que leur nombre et souvent aussi leur apparence irrationnelle viennent embarrasser l'Etudiant et même le jeune Praticien peu fait aux ambages judiciaires. La promulgation de la loi qui nous régit a simplifié et régularisé nos délais légaux. C'est peu en apparence et on penserait peut être que ces points n'étaient pas dignes d'attirer l'attention des codificateurs. Au contraire, il doit y avoir dans la fixations des délais par la loi, une raison logique qui fait qu'on accorde un tel nombre d'heures ou de jours, au lieu de tel autre nombre, pour l'accomplissement de certains actes. Le travail des codificateurs a donc pourvu avec raison aux irrégularités et aux incohérences qui se rencontraient sous ce rapport dans la Coutume de Paris, les anciennes Règles de Pratique, l'ordonnance de 1667, les Statuts Refondus et ceux de 1861 et 1862. On pourrait désirer encore certains changements ; mais tels qu'ils se présentent, les délais légaux n'offrent pas une contradiction du bon sens aussi évidente qu'auparavant.

Le plus long délai dans le Code de Procédure est de trois années ; c'est la péremption d'instance. Dans le Code Civil, le plus long qui s'y trouve est de 100 ans, à propos de l'absent. Ceci est rationnel. En procédure, c'est-à-dire dans le développement des moyens adoptés pour arriver devant les tribunaux, à l'obtention d'un droit, la raison

nous dicte que les parties ne peuvent s'abriter derrière un long délai pour cacher la faiblesse de leurs prétentions. Les procédés sommaires sont les plus naturels, puisqu'on arrive plus vite à l'exécution ; mais les rouages judiciaires ne peuvent pas permettre constamment une opération aussi simple. En matière purement civile, c'est différent. La loi, stipulant des rapports des individus entre eux, a pu aisément permettre qu'un délai s'étendit davantage, puisqu'à cela il n'y avait pas d'obstacles, ni d'injustices. C'est en quoi et c'est pourquoi les délais des deux codes diffèrent objectivement.

Nous n'avons pas la prétention de croire que notre compilation est indispensable à l'homme d'affaire, comme se hâte de le dire tout auteur à la mode. Non ; mais l'Elève en Droit et en Loi, et le jeune Praticien y trouveront peut être une abréviation à leurs travaux et à leurs recherches. C'est là tout notre désir et toute notre ambition.

E. LAREAU.



DÉLAIS

24 heures

48 heures

3 jours.

5 jours.

8 jours.

long délai
 sommaires
 tion ; mais
 nment une
 st différent.
 u aisément
 il n'y avait
 oi les délais

pilation est
 tout auteur
 jeune Prati-
 x et à leurs
 on.

LAREAU.

LES DELAIS FIXES.

CODE CIVIL.

DÉLAIS.	Nos.	ART.
24 heures.	1	Aucune inhumation ne doit être faite que 24 heures après le décès..... 66
48 heures.	2	Si les parties à une lettre de change diffèrent quant aux taux du change, le porteur et la partie notifiée nomment chacun un arbitre ; et si l'arbitre n'est pas nommé dans les 48 heures, la décision par l'autre arbitre est finale 2339
3 jours.	3	Toute lettre de change doit être présentée pour paiement dans l'après-midi du 3me jour de grâce 2306
	4	La signification de l'avis du protêt faite d'acceptation ou faute de paiement peut être faite dans les 3 jours qui suivent celui auquel la lettre de change a été protestée..... 2330
	5	A part les autres droits d'action que la loi lui accorde, le locateur peut en outre rentrer en possession des lieux loués lorsque le locataire continue de les occuper contre le gré du locateur plus de 3 jours après l'expiration du bail 1624
5 jours.	6	Si la personne élue à la tutelle n'est pas présente, copie de l'acte d'élection lui est signifiée ; et elle est tenue sous 5 jours, et sous peine d'être déchu de cette faculté, de loger ses excuses à qui de droit..... 280
8 jours.	7	Pour revendiquer la chose vendue, le vendeur doit, outre les autres conditions requises, le faire dans les 8 jours de la livraison, sauf le cas de faillite. <i>Vide No. 10.</i> 1999
	8	Le locateur pour sureté de son loyer, peut faire

DÉLAIS.	Nos.	ART.
		saisir les objets qui le garantissent, soit sur les lieux, soit dans les 8 jours qui suivent leur enlèvement..... 1623
8 jours.	9	Si le locataire reste en possession plus de 8 jours après l'expiration du bail sans opposition ou avis de la part du locataire, la tacite reconduction a lieu 1609
15 jours.	10	Les droits qu'à le vendeur de revendiquer la chose et d'être préféré sur le prix ne peuvent être exercés, dans les cas de faillite, que dans les 15 jours qui suivent la vente..... 1998
20 jours.	11	Lorsque la personne sur la tête de laquelle la rente est constituée, est à l'insu des parties, atteinte d'une maladie dangereuse dont elle meurt dans les 20 jours de la date du contrat, alors ce contrat ne produit aucun effet et le prix en peut être répété..... 1905
30 jours.	12	Aucun bordereau de vente pour le transport de bâtiment naviguant à l'intérieur ne peut être entré dans le livre d'enregistrement des certificats qu'après l'expiration des 30 jours à compter de la première entrée..... 1906
	13	Lorsqu'il y a 2 transports ou plus du même droit de propriété dans un bâtiment par le même propriétaire, il est fait un endossement contenant les détails du bordereau de vente invoqué par la personne qui produit le certificat dans les 30 jours qui suivent l'entrée de son bordereau de vente dans le registre, ou dans les 30 jours après le retour du bâtiment dans lequel il appartient, s'il en était absent lors de telle entrée..... 2367
	14	Tout jugement prononçant la résolution, rescision ou nullité d'un acte d'aliénation doit être enregistré dans les 30 jours à compter de sa prononciation..... 2368
	15	Le privilège des co-partageants tant pour soulte que pour les autres droits résultant du partage, se conserve par l'enregistrement de l'acte de partage dans les 30 jours de sa date... 2101
	16	Le vendeur, le donateur ou l'échangiste d'un immeuble conserve tous ses droits et privilèges par l'enregistrement de l'acte d'aliénation dans les 30 jours à compter de sa date..... 2104
	17	L'hypothèque ne peut être acquise au préjudice des créanciers actuels sur les immeubles d'une personne notoirement insolvable, ni sur ceux d'un commerçant dans les 30 jours qui précèdent sa faillite..... 2023

DÉLAIS

30 jours.

1 mois.

40 jours.

6 semai

2 mois.

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
1623	30 jours.	18	
1609			2090
1998	1 mois.	19	
1905		20	293
1906			2164
2367	40 jours.	21	
2368		22	664
2101	6 semaines.	23	1344
2104		24	1634
2023	2 mois.	25	47
		26	223
			224

DÉLAIS.	Nos	ART.	DÉLAI
2 mois.	27	Après 2 mois, à compter du 1er avis donné par l'héritier bénéficiaire de sa qualité, l'héritier peut, s'il n'y a pas de saisies, poursuites ou contestations, payer indistinctement les créanciers et les légataires à mesure qu'ils se présentent.....	676
60 jours.	28	La vente, la location ou la cession d'un droit de mine est conservée et à son effet à compter de sa date, si le titre est authentique, par l'enregistrement qui en est effectué dans les 60 jours de sa date.....	2099
3 mois.	29	Ceux qui occupent des prémisses par tacite reconduction sont passibles d'expulsion faute de paiement du loyer pour un terme excédant 3 mois.....	1608
	30	L'inventaire requis pour empêcher la continuation de la communauté doit être fait dans les 3 mois de la dissolution et clos en justice dans les 3 mois qui ont suivi sa confection..	1324
	31	Pour renoncer à la communauté, la femme doit faire inventaire, dans les 3 mois du jour du décès de son mari.....	1342
	32	Les commis, apprentis et compagnons, sont privilégiés quant à leur salaire, pour un terme d'arrérage n'excédant pas 3 mois.....	2006
	33	L'héritier a 3 mois pour faire l'inventaire, à compter de l'ouverture de la succession.....	664
	34	Le grevé est tenu de procéder dans les 3 mois de son acceptation à l'inventaire des biens substitués	946
	35	Dans le cas de faillite, les donations faites par le failli dans les 3 mois qui précèdent la Cession ou le Bref de saisie en liquidation forcée, sont annulables comme présumées faites en fraude.....	803
6 mois.	36	La partie qui a contracté mariage sans son consentement ou par erreur n'est plus recevable à en exercer la demande en nullité toutes les fois qu'il y a eu cohabitation continuée pendant 6 mois depuis que le conjoint a acquis sa pleine liberté ou que l'erreur a été reconnue.....	149
	37	Dans le cas de recélé, suppression ou contestation du testament, la partie intéressée peut faire enregistrer dans les délais contenus aux Nos. 39 et 61, un bordereau de telle contestation au suppression, sauf à faire enregistrer le testament dans les 6 mois après que l'obs-acle a cessé.....	2111

6 mois.

10 moi

né par
héritier
tes ou
es cré-
t'ils se
.....
droit de
compter
ne, par
ns les
.....
ite ro-
faute
édant
.....
tinua-
ns les
ustice
tion..
e doit
our du
.....
, sont
terme
.....
aire, à
t.....
mois
biens
.....
es par
u Ces-
orcée,
tes en
.....
n con-
vable
toutes
tinuée
a ac-
a été
.....
testa-
peut
s aux
ontes-
gistrer
l'obs-
.....

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
676	6 mois.	38 Les créanciers et légataires qui demandent la séparation du patrimoine conservent la préférence sur les biens de leur débiteur décédé, à l'encontre des créanciers, des héritiers ou représentants légaux de ce dernier, pourvu qu'ils enregistrent dans les 6 mois du décès de leur débiteur, les droits qu'ils ont contre sa succession.....	2106
2099		39 Tous les droits résultant d'un testament sont conservés par l'enregistrement dans les 6 mois, à compter du décès du testateur.....	2110
1608		40 Dans les 6 mois à compter de la vente des effets mobiliers par le tuteur, ce dernier doit placer les deniers qui restent, dettes payées, et faire ainsi des placements de 6 mois en 6 mois...	294 295
1324		41 Dans le cas de maladie chronique, le privilège n'a lieu que pour les frais pendant les derniers 6 mois qui ont précédé le décès.....	2003
1342		42 L'enregistrement des substitutions doit se faire dans les 6 mois à compter de la date de la donation entrevue ou du décès du testateur. Les actes ou déclaration d'emploi des deniers affectés à une substitution doivent aussi être enregistrés dans les 6 mois de leur date.....	941 943
2006		43 Si le mariage a été contracté sans le consentement des père et mère, tuteur ou curateur, etc, ces personnes ne sont plus recevables à en demander la nullité s'ils l'ont approuvé expressément ou tacitement, ou lorsqu'il s'est écoulé 6 mois sans réclamation depuis qu'ils ont eu connaissance du mariage.....	151
664		44 L'enfant né le ou après le 180ème jour (6 mois) de la célébration du mariage est tenu pour conçu pendant le mariage. S'il est né avant, il ne peut être désavoué par le mari.....	218
946		45 Le privilège du constructeur, de l'ouvrier ou de l'architecte, pour la plus value donnée à la chose ne peut être exercé à moins que leur ouvrage soit reçu par expert et constaté par procès-verbal dans les 6 mois à compter de leur achèvement.....	2013
149		46 Les Registres de l'Etat civil doivent être vérifiés par le protonotaire dans les 6 mois de leur dépôt au greffe.....	48
		47 Quant au mariage, le domicile s'établit par 6 mois d'habitation continue dans le même lieu.....	63
2111	10 mois.	48 L'enfant né dans les 300ème jours (10 mois) après la dissolution du mariage est tenu pour	

DÉLAIS.	Nos.	ART.
1 an.	49	conçu pendant le mariage. S'il est né après il peut être désavoué par le mari..... 218
		La demande en révocation d'une donation pour cause d'ingratitude doit être formée dans l'année du délit imputé au donataire, ou dans l'année à compter du jour où ce délit a pu être connu du donateur..... 814
	50	Le créancier qui veut poursuivre l'annulation d'un contrat ou paiement fait en fraude de ses droits, doit le faire dans l'année à compter du jour qu'il en a eu connaissance..... 1040
	51	Si la personne décède des suites du délit ou quasi délit commis sur elle sans avoir obtenu indemnité, ses représentants légaux ont un droit d'action en dommages contre la partie coupable, pourvu que l'action soit intentée dans l'année qui suit le décès..... 1056
	52	Les domestiques et engagés sont privilégiés pour le paiement de leur gage pour l'année qui précède le jour de la saisie ou le décès.. 2006
	53	Ceux qui ont fourni des provisions sont privilégiés pour leur fourniture pendant les derniers 12 mois..... 2006
	54	Il y a interruption naturelle de la prescription lorsque le possesseur est privé pendant plus d'un an de la jouissance de la chose..... 2223
	55	L'action se prescrit par un an dans les cas suivants : Pour injures verbales ou écrites à compter du jour où la connaissance en est parvenue à la partie offensée ; pour injure corporelle ; pour gage des domestiques de maison ou de ferme, des commis de marchands et des autres employés dont l'engagement est à la journée, à la semaine, au mois, ou pour moins d'une année ; pour dépense d'hôtellerie ou de pension. 2262
	55½	Le propriétaire d'une partie de terrain enlevé et transporté sur une rive opposée peut la réclamer ; mais il est tenu à peine de déchéance de le faire dans l'année, à compter de la possession qu'en a prise le propriétaire du fonds auquel elle a été réunie..... 423
	55¾	Si le mariage n'est pas célébré dans l'année à compter de la dernière des publications requises, elles ne suffisent plus et doivent être faites denouveau 60
1 an et un jour.	56	La saisine de l'exécuteur testamentaire dure un an et un jour à compter du décès du testateur. 918
18 mois.	57	Dans les 18 mois qui suivent la proclamation

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
après			
218			
n pour e dans u dans it a pu			
814	2 ans	58	2172
ulation de de mpter			
1040		59	3
elit ou btenu nt un partie tentée			
1056		60	2124
ilégiés année écés..			
2006			
privilé- erniers			
2006	3 ans	61	2261
ription nt plus			
2223		62	2110
as sui- er du ne à la ; pour ferme, es em- née, à ne an- nsion. enlevé la ré- éance a pos- fonds			
423		63	117
année à ns re- it être			
60		64	1828
ure un ateur. nation			
918		65	2268
		66	574
		67	679

DÉLAIS.	Nos.	ART.
		sance du Canada..... 22
5 ans.	68	L'enregistrement du bordereau mentionné au No. 37, n'a pas d'effet rétroactif si le testament n'est pas enregistré dans les 5 ans à compter du décès du testateur..... 2112
	69	L'enregistrement d'un acte constituant une rente viagère ou autre conserve la préférence pour les arrérages de 5 années généralement et pour ceux échus sur l'année courante.... 2123
	70	L'enregistrement d'un acte de vente conserve au vendeur au même rang que le principal, les intérêts pour 5 années généralement et ce qui est dû sur l'année courante..... 2122
	71	L'action se prescrit par 5 ans dans les cas suivants : services professionnels, déboursés des procureurs, émoluments des officiers de justice, procureurs et notaires, à compter du jugement final dans chaque cause ou de l'exigibilité du paiement; contre les notaires, avocats et autres officiers publics, pour la remise des titres, à compter de leur réception ou de la procédure à laquelle ces pièces ou titres ont servi; en fait de lettre de change, billet promissoire, à compter de l'échéance; pour vente d'effets mobiliers entre non commerçant ou entre une personne commerçante et une autre qui ne l'est pas; sur louage d'ouvrage et prix du travail soit manuel professionnel ou intellectuel, et matériaux fournis. 2260
	72	L'action en réclamation d'état ne peut être intentée par les héritiers de l'enfant qui n'a pas réclamé, qu'autant qu'il est décédé mineur ou dans les 5 ans après sa majorité; ils peuvent continuer l'action commencée..... 236
	73	Les arrérages des taxes municipales et les droits seigneuriaux ne peuvent être réclamés pour plus de 5 années outre la courante..... 2011
	74	A l'exception de ce qui est dû à sa Majesté, les arrérages de rentes, mêmes viagères, ceux de l'intérêt, ceux des loyers et fermages, et en général tous arrérages de fruits naturels ou civils se prescrivent tous les 5 ans..... 2012
	75	La possession provisoire des biens de l'absent s'obtient après 5 ans d'absence et sans qu'on ait eu de ses nouvelles depuis cette époque.. 2250
	76	Les Registres de l'Etat civil dans les communautés durent 5 ans et doivent être vérifiés après cette époque..... 93
6 ans.	77	Les visites, soins, médicaments des médecins 73

DÉL.

9 ans.

10 ans

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
..... 22			
né au			
testa-			
ans à	9 ans.	78	2260
..... 2112	10 ans.	79	568
une			
rence		80	344
ment			
e.... 2123			
serve		81	2259
ncipal,			
nt et		82	1116
..... 2122			
s cas		83	1387
oursés			
rs de		84	1537
er du			
e l'ex-		85	1548
aires,			
la re-		86	2251
ption			
es ou		87	2258
ange,			
ance ;		88	2252
com-			
çante		89	2216
ouage			
l pro-		90	2218
urnis.	2260		
re in-			
a pas			
ineur			
peu-	236		
.....			
droits			
pour	2011		
.....	2012		
é, les			
ceux			
es, et			
urels	2250		
.....			
osent			
u'on	93		
ue..			
mu-			
ifiés	73		
.....			
ncins			

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
possessione supérieure prescrire avant le 2204	30 ans.	105	et libératoirement dans tous les cas en diminution des obligations que le titre contient.. 2210
ans les même surveillance insaisissables ment.. 1688		106	Les arrérages des rentes, prestations, intérêts et revenus et les créances et droits appartenant à sa Majesté, non déclarés inprescriptibles par la loi, se prescrivnt par 30 ans..... 2215
avant é, dans 10 ans point de 1953		107	Si l'absence se continue pendant 30 ans du jour de la disparuission, sans que les héritiers aient reçu de ses nouvelles depuis, ils sont admis à demander la possession définitive des biens de l'absent..... 98
et con- 115		108	Les descendants directs de l'absent peuvent dans les 30 ans, à compter de l'époque où la possession provisoire est devenue définitive, demander la restitution de ses biens..... 102
..... 115		109	Toute chose, droit et action dont la prescription n'est pas entièrement réglée par la loi, se prescrit par 30 ans, sans que celui qui prescrit soit obligé de rapporter titre et sans qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi. La prescription trentenaire remplace la centenaire ou immémoriale... 2242
..... 324	40 ans.	110	La prescription acquisitive a lieu par 40 ans entre curés voisins..... 2245
dermier éotique ouvel. 2249	99 ans.	111	Nulle rente, soit foncière ou autre, affectant un bien fonds, ne peut être créé pour un terme excédant 99 ans..... 389
ropriété- préca- 2206		112	La durée de l'emphytéose ne peut excéder 99 ans. 568
stitutif rée de rem- me ne 481	100 ans.		S'il s'est écoulé 100 ans depuis la naissance de l'absent, il est réputé mort à compter de son départ, ou de la dernière nouvelle reçue; en conséquence les héritiers peuvent demander la possession définitive de ses biens..... 98
le non 479			
orpora- 481			
e pen- ciés... 562			
a con- re qui ce qui e..... 2265			
de la ecom- 2255			
acqui- s pour titre			

PROCEDURE CIVILE.

DÉLAIS.	Nos.	ART.	
1 jour.	1	Le délai de notification de conseil de famille de la part de celui qui le provoque est d'un jour intermédiaire, plus un jour additionnel à chaque cinq lieues additionnelles.	1258
	2	Poursuite entre locateurs et locataires: Délais d'assignation, un jour intermédiaire, plus un jour par chaque cinq lieues additionnelles. Comparution du Défendeur dans l'avant midi du jour du rapport; Défense, avant midi du jour juridique; Réponse et autres plaidoiries dans le même délai; à défaut, forclusion obtenue sans demande de plaider; à la clôture de l'enquête, inscription au mérite sans avis; mais si elle est inscrite pour tout autre jour, avis d'un jour.	890 et suiv.
	3	Copie du bref de subpoena est laissé aux témoins un jour entier avant celui fixé pour leur examen.	244
	4	Dans les causes ex parte, avis de l'inscription pour enquête doit être donné au défendeur au moins un jour entier avant de procéder. .	317
	5	En C. S., dans les poursuites entre locateurs et locataires, le délai d'assignation est d'un jour, plus le jour additionnel par chaque cinq lieues.	75
	6	Avis de la demande du défendeur tendant à se faire relever du défaut obtenu contre lui doit être signifié au demandeur un jour franc avant sa présentation.	88
	7	En C. C. app: Avis d'inscription pour preuve et audition, doit être donné à la partie adverse avec délai d'un jour intermédiaire pendant le terme et 4 jours en vacance. <i>Vide No. 31.</i>	1073
	8	Tout avis d'inscription ou appointment en droit ou au mérite doit être donné par la signification d'une copie de l'inscription au moins un jour franc en terme, (en vacance 4 jours) avant celui fixé pour plaider la cause.	462
2 jours.	9	Si une des parties a négligé de produire son factum, l'autre partie ne peut inscrire la cause qu'en en donnant avis à la partie adverse au moins 2 jours avant que la cause soit appelée.	1141 1169

DÉLAIS.	Nos.	ART.
2 jours.	9 Production de l'articulation de faits par chacune des parties dans les 2 jours après la contestation liée et signifiée dans le même délai....	207 209
1258	10 Le mandat d'arrestation (<i>capias ad respondendum</i>) est au nom du commissaire qui l'accorde. Il enjoint d'arrêter la personne indiquée et de la livrer au géolier du district, à qui il est ordonné de la tenir sous sa garde pendant 48 heures et pas davantage, à moins que le poursuivant n'ait, avant l'expiration de ce temps obtenu et fait exécuter contre le défendeur un bref de <i>capias</i> avec les formalités ordinaires.....	813
890	11 Le débiteur ne peut être détenu en prison en vertu d'un mandat d'arrestation (<i>capias</i>) au-delà de 48 heures.....	814
890	12 Le défendeur dont les effets ont été arrêtés peut en obtenir du shérif la restitution, dans les 48 heures à compter de la signification du procès-verbal de saisie, en se conformant aux désirs du <i>Code de Procédure</i>	853
suiv.	13 Après l'expiration des délais pour contester le rapport, le poursuivant ou à son défaut de le faire sous deux jours, toute autre partie intéressée, peut demander l'homologation de l'ordre entier, s'il n'y a pas de contestation, ou de la partie qui n'est pas contestée ou n'est pas affectée par la contestation, quand cette dernière n'est que partielle. Cette demande ne peut être faite néanmoins qu'après qu'avis en a été affiché au greffe au moins pendant 4 jours.....	749
88	14 Deux jours au moins avant celui auquel doit avoir lieu le procès par jury, chacune des parties doit déposer entre les mains du protonotaire, un mémoire ou factum énonçant les faits de la cause.....	393
1073	15 Si la partie qui fait une demande à l'effet d'arrêter le jugement (procès par jury) a en même temps exercé les deux autres moyens que la loi lui accorde à cet effet, le délai pour faire cette demande ne commence à courir que dans les 2 jours de terme après le jugement sur les demandes précédentes.....	424
3 jours.	16 Les jugements rendus par les protonotaires, peuvent être révisés par le tribunal pourvu que la partie qui se prétend lésée produise sous les 3 jours au greffe, une exception ac-	

DÉLAIS.	Nos.	ART.	DÉLAIS.
			3 jours.
3 jours.	17	compagnée des motifs sur lesquels la Révision est demandée..... 465 En C. C. App: la demande de plaider se fait dans les 3 jours à compter de l'expiration des délais accordés pour ce faire. Absence de production emporte forclusion sans autre procédure..... 1070	
	18	Les experts doivent fixer le lieu et le temps pour procéder à l'expertise et en donner avis aux parties en observant un délai d'au moins 3 jours lorsque la distance du domicile des parties au lieu indiqué n'excède pas 5 lieues; plus un jour additionnel par chaque 5 lieues. 333	
	19	Si l'apposition des scellés a eu lieu avant l'inhumation du défunt, ils ne peuvent être levés que 3 jours après l'inhumation..... 1295	
	20	Dans les poursuites contre les corporations formées irrégulièrement ou celles qui violent ou excèdent leur pouvoir, le délai d'assignation est de 3 jours, plus la journée additionnelle par chaque 5 lieues. Les défendeurs plaident sous 4 jours et la poursuite répond sous 3 jours. Dans les 3 jours à compter de la production de sa réponse, le poursuivant fait sa preuve. L'enquête du défendeur se fait 2 jours après la clôture de l'enquête du demandeur. Avis de l'inscription doit être donné à la partie adverse au moins 1 jour avant celui fixé..... 1000	
	21	L'intervenant doit dans les 3 jours qui suivent la réception par le tribunal de la demande en intervention, signifier cette demande aux autres parties en cause et en produire un certificat. et suiv. 157	4 jours.
	22	En C. S., si le plaider au mérite n'est pas produit dans les 3 jours juridiques qui suivent la demande de plaider, le demandeur peut obtenir un acte de forclusion..... 137	
	23	En C. S., dans les demandes à raison d'usurpation d'office et dans celles pour Bref de la nature de <i>mandamus</i> , <i>prohibition</i> et <i>scirefacias</i> , le délai d'assignation est de 3 jours, plus un jour additionnel à raison de chaque 5 lieues additionnelles,..... 75	
	24	Délais d'assignations ordinaires dans la cour des commissaires: 3 jours, plus un jour par chaque 5 lieues additionnelles..... 1194	
	25	Dans les causes non appelables, l'avis d'inscription pour enquête et audition est donné au moins 3 jours d'avance..... 1099	

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
465	3 jours.	26 Réponse aux articulations de faits, se fait dans les 3 jours qui suivent la production de ces articulations.....	211
1070		27 Inscription à l'enquête ne peut avoir lieu avant l'expiration des 3 jours accordés pour produire les réponses aux articulations de faits.....	234
333		28 En matière de <i>capias</i> , il n'est pas nécessaire que la déclaration ou demande libellée soit signifiée au Défendeur au moment de son arrestation, mais il suffit de lui en laisser une copie à lui-même ou au greffe du tribunal dans les trois jours qui suivent la contestation du bref.....	804
1295		29 Copie du Bref d'arrêt (<i>arrêt-simple</i>) doit être laissé au défendeur aussi qu'un double du procès-verbal de saisie. Quant à la déclaration elle peut être signifiée en même temps que le bref ou dans les 3 jours qui suivent la saisie, en laissant copie soit au défendeur ou au greffe.....	850
1000		30 L'adjudicataire doit payer sous 3 jours le prix ou la balance du prix de son adjudication, après lequel délai il est tenu aux intérêts....	687
157		31 Celui qui s'est rendu adjudicataire comme procureur, est tenu sous 3 jours, de déclarer au shérif les noms, qualité et résidence de son principal, et de fournir preuve de sa procuration, ou de la ratification de son enchère et adjudication ; à défaut de quoi il est nommé adjudicataire personnel.....	686
137	4 jours.	32 Le procès par jury peut se demander dans les 4 jours qui suivent la contestation liée. Si ces 4 jours expiraient hors du terme, la demande pourrait être faite le premier jour du terme suivant, pourvu qu'avis ait été donné à la partie adverse dans les 4 jours qui suivent la contestation liée.....	350
75		33 L'assignation des jurés doit leur être faite au moins 4 jours avant celui fixé pour le procès.	373
1194		34 La partie en faveur de qui le verdict (procès par jury) est rendu, ne peut demander jugement sur ce verdict avant l'expiration du 4ème jour de terme après qu'il a été rendu.	421
1099		35 La demande soit pour un nouveau procès ou pour jugement nonobstant le verdict, doit être faite le ou avant le 4ème jour de terme après le verdict rendu. La demande à l'effet d'arrêter le jugement doit aussi être faite	

DÉLAIS.	Nos.	ART.	DÉLAIS.
		dans le même délai, sauf l'exception portée au No. 15.....	424
4 jours.	36	En C. S., les exceptions déclinatoires, dilatoires ou à la forme que le défendeur veut opposer au demandeur doivent être produites sous 4 jours à compter du rapport du Bref, à moins que l'exception dilatoire soit fondée sur un délai légal. Le délai, dans ce cas, ne court contre le défendeur qu'à compter de l'expiration du temps qui lui est accordé.....	107 121
	37	En C. C. App: le délai pour produire les exceptions préliminaires est de 4 jours.....	1010
	38	La commission rogatoire s'obtient par le demandeur et le défendeur dans les 4 jours qui suivent la production des articulations de faits si la cause est pour être instruite devant un jury et inscrite en même temps pour preuve et audition; autrement le défendeur peut faire cette demande que dans les 4 jours qui suivent la clôture de l'enquête du demandeur.....	308
	39	Il faut que le dossier de la cause ait demeuré pendant 4 jours entre les mains du Protonotaire du lieu où l'enquête a été transportée d'après l'ordre du tribunal, avant de procéder.	241
	40	En C. C., App: Avis d'inscription pour preuve et audition doit être donné à la partie adverse avec délai de 4 jours intermédiaires si c'est en vacance. En terme, c'est un jour.....	1073
	41	La réponse du demandeur au plaidoyer du défendeur doit être produite dans les 4 jours qui suivent sa production si cette réponse contient quelques moyens déclinatoires, dilatoires ou à la forme.....	138
5 jours.	42	Les oppositions au mariage doivent être signifiées à qui de droit en observant un délai de 5 jours intermédiaires, plus un jour additionnel pour chaque 5 lieues additionnelles. Les autres procédés sont sommaires comme les poursuites entre locateurs et locataires.....	991 992
	43	S'il n'y a pas d'articulation de faits, l'inscription pour procès par jury ne peut avoir lieu que 5 jours après la contestation liée.....	350
	44	En C, C. Le délai d'assignation est de 5 jours, plus un jour additionnel par chaque 5 lieues additionnelles, si la distance excède 5 lieues.	
	45	En C. C. App: le délai pour répondre aux exceptions préliminaires est de 5 jours;—même délai pour toute autre pièce de plaidoirie	

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
424			
	3 jours.	46	1070
107		47	224
121		48	1173
1010		49	238
308		50	720
241		51	724
1073	8 jours.	52	181
138		53	235
991		54	303
992			
350			

nécessaire pour lier la contestation. Le délai pour plaider au mérite est de 5 jours à compter de la comparuission du défendeur.....

46 Dans les causes susceptibles d'instruction devant un jury, s'il n'y a pas d'articulation de faits, l'inscription pour enquête ne peut avoir lieu que 5 jours après la contestation liée...

47 Si le jugement est rendu par le tribunal dans un lieu autre que celui où l'appel a été plaidé, avis doit être donné par le greffier aux parties *ad litem* au moins 6 jours avant celui auquel le jugement doit être rendu.....

48 Dans les districts de Québec et de Montréal, il n'est pas fixé pour l'enquête hors des termes moins de 6 jours par mois.....

49 Les oppositions afin de conserver sur les deniers peuvent être remises au shérif, s'il n'a pas encore fait son rapport, ou être produite au greffe du tribunal où le rapport est fait dans les 6 jours qui suivent. Ce délai passé, l'opposition ne peut être reçue qu'avec la permission du tribunal et aux conditions qu'il impose.....

50 Entre le 6ème et le 12ème jour après le rapport du shérif constatant qu'il a prélevé des deniers, le protonotaire est tenu d'en préparer l'ordre de collocation ou de distribution et d'en faire rapport.....

51 Après la déclaration du jugement, dénonçant son incompétence pour causes récusables, la partie qui veut s'en prévaloir doit le faire sous 8 jours à compter de la signification de telle declaration.....

52 Avis de l'inscription pour enquête doit être donné à la partie adverse au moins 8 jours avant celui fixé pour l'enquête.....

53 Le commissaire enquêteur doit donner aux parties un avis d'au moins 8 jours du temps et du lieu où il commencera l'enquête.....

54 En C. S., le demandeur est tenu de répondre aux exceptions préliminaires sous 8 jours à compter de leur production, sauf le cas où il a lui-même besoin de mettre garant en cause; le délai ne court alors qu'à compter de l'expiration des délais auxquels tels garants ont droit pour répondre à la demande portée contre eux. Le défendeur doit produire sa réplique sous 8 jours à compter de la production de la réponse du demandeur. Un sem-

DÉLAIS.	Nos.	ART.
		blable délai de 8 jours est accordé pour la production de toute autre pièce nécessaire pour lier la contestation..... 108
8 jours.	55	Le délai pour appeler garant est de 8 jours après l'assignation principale, et, en sus, de tout le temps requis pour l'assignation des garants, suivant le No. 81, Art. 75..... 109
	56	Avant de répondre aux exceptions préliminaires, le demandeur peut, s'il croit que ces exceptions sont proposées dans le but unique de retarder la cause, requérir par écrit le défendeur de plaider au mérite et le forclore si son plaidoyer n'est pas produit dans les 8 jours de la demande..... 123
	57	Lorsque l'exception dilatoire du défendeur est maintenue, la forclusion de plaider au mérite obtenue contre lui (<i>vide No. 45</i>) n'a pas d'effet, mais il doit produire sa défense au mérite dans les 8 jours après l'expiration des délais accordés sur son exception..... 131
	58	Si le défendeur a plaidé au mérite sur la mise en demeure du demandeur, il peut après le jugement maintenant son exception (<i>vide No. 56</i>) et sous un délai de 8 jours, amender son plaidoyer ou en produire un nouveau..... 133
	59	Lorsque l'exception dilatoire maintenue a pour motif la mise en cause de garants, le défendeur principal ne peut être forclus de plaider qu'après l'expiration de 8 jours à compter de celui où le garant a pu être forclus lui-même de plaider à l'action en garantie..... 133
	60	En C. S., tout plaidoyer au mérite, par voie d'exception ou autrement, doit être produit sous 8 jours à compter de la comparuission... 134
	61	En C. S., le demandeur doit produire sa réponse au plaidoyer du défendeur dans les 8 jours qui suivent sa production, sauf le cas prévu au No. 41 ; semblable délai de 8 jours est accordé pour la production de toute pièce de plaidoirie nécessaire pour lier la contestation. 137
	62	L'appelant et l'intimé sont tenus de produire au greffe des appels un acte de comparuission avant l'expiration des 8 jours qui suivent celui fixé pour le rapport du bref et du dossier. 138
	63	En C. A., l'intimé peut dans les 8 jours qui suivent le temps fixé pour faire acte de comparuission, produire ses exceptions et autres fins de non recevoir..... 139
	64	L'appelant doit produire ses griefs ou moyens 1128

8 jours.

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
pour la	108		
cessaire	109		
.....	110		
urs après			
e tout le			
garants,			
.....	123		
minaires,			
s excep-	8 jours.	65	1133
nique de			1135
e défen-			
se si son			
s 8 jours			
.....	131		
endeur est			
u mérite			
pas d'ef-			
au mé-			
tion des			
.....	133		950
r la mise		66	953
après le			
(vide No.			
nder son			
u.....	133		957
ne a pour		67	
éfendeur			
nder qu'a-			
er de ce-			
ni-même			
.....	134	68	497
par voie			
e prduit			
mission...	137		500
u réponse		69	
s 8 jours			
s prévus			
rs est ac-			
pièce de	138		158
estation.	139	70	
produire			158
arussion		71	
suivent			
u dossier.	1128		165
ours qui		72	
de coin-			
t autres			
.....	1130		
oyens			

DÉLAIS.	Nos.	ART.	DÉLAIS
		170	
		171	
8 jours.	73		8 jours.
		665	
	74		10 jours.
		529	
	75		
		626	
	76		
		572	
		573	
	77		
		742	
	78		12 jours.
		824	
	79		15 jours.

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
réponses 170 171			
ar écrit après la précède meuble 665	8 jours.	80	864
rs après es cau- lai pour 529	10 jours.	81	873
s'il en- par le eur ne uge, et moyens ifiés au ans le pondre eut ce- ter que 626		82	75
publiée la pa- a saisie alors la ne peut jours à on est e Mon- oublie ux, le- lu shé- papier qui ne 8 jours 572 573		83	1028
dre de té affi- blai ne 742		84	1140
après u jour plus, à ue du 824 éclara- juge- los de	12 jours.	84½	484
	15 jours.	85	598
		86	843 844

le faire, à moins que ce délai ne soit prolongé par le tribunal.....

80 Par voie de saisie-gagerie le locateur peut faire saisir les effets des locataires qui sont dans les prémisses ou les suivre et les saisir dans les 8 jours de leur déplacement sans son consentement.....

81 En C. S., le délai d'assignation dans les causes ordinaires est de 10 jours intermédiaires entre le jour de la signification et celui fixé pour la comparution, plus un jour additionnel par chaque 5 lieues additionnelles.....

82 La personne compétente, enjoite par un bref de *mandamus* à procéder à l'élection demandée par la plainte, doit faire précéder cette élection d'un avis affiché pendant 10 jours avant celui fixé pour l'élection, à la porte de l'église, sinon, à l'endroit le plus marquant de la localité où la corporation a son principal bureau d'affaire.....

83 Dans les 10 jours qui suivent la production des réponses de l'intimé, les parties doivent produire au greffe leur factum.....

84 Le demandeur peut faire réviser tout jugement obtenu sur défaut dans toute action fondée sur lettre de change, billet négociable, chèque, cédule, écrit ou acte sous seing privé, par simple opposition soit avant la saisie, soit après, mais avant la vente ou dans les 10 jours de la date du procès-verbal de carence s'il en est fait un, ou dans les 10 jours à compter de la signification qui lui est faite d'une saisie-arrêt en vertu de tel jugement.....

84½ Dans le cas de saisie d'actions dans une compagnie ou société financière, etc., dûment incorporée, le shérif est tenu sous 10 jours après la vente de signifier à la dite compagnie, une copie certifiée du bref d'exécution et le certificat d'adjudication; dès lors l'adjudicataire devient actionnaire de la dite société et en a tous les droits et obligations....

85 Le mandat d'arrêt simple enjoint de saisir les effets et de les garder pendant 12 jours et pas plus longtemps, à moins qu'avant l'expiration de ces 12 jours, il n'émane un bref d'arrêt. Les effets ainsi arrêtés ne peuvent être détenus plus de 12 jours en vertu de ce mandat du commissaire.....

86 15 jours après le jugement ordonnant la vente

DÉLAIS.	Nos.		ART.
15 jours.		d'immeubles hypothéqués dont les propriétaires sont inconnus ou incertains, il peut émaner un bref de saisie pour parvenir à la vente de tels immeubles.....	907
	87	La requête en appel d'un jugement sur détention illégale de terres tenues en franc et commun soccage doit être signifiées dans les 15 jours après jugement dont est appel.....	1113
	88	Dans les causes de la C. C., susceptibles d'appel, l'appelant doit, dans les 15 jours après la prononciation du jugement, fournir le cautionnement. Quant à la nature de ce cautionnement, il peut assurer seulement les frais d'appel si l'appelant loge au greffe pendant ce délai de 15 jours, une déclaration qu'il ne s'oppose pas à l'exécution du jugement ; autrement, il doit assurer en outre les dépens et dominages si le jugement est confirmé...	1143 1146 1147
	89	Si l'assignation, (cour des commissaires) est accompagnée d'une saisie conservatoire, le délai d'assignation doit être d'au moins 15 jours et ne peut excéder 40 jours.....	1194
	90	Lorsqu'il y a lieu à évocation de la cour des commissaires à la cour de Circuit, le dossier et autres papiers doivent être transportés par qui de droit sous 15 jours.....	1200
	91	Si un des jurés a négligé de se rendre au jour, heure et lieu indiqué, il peut être condamné à un emprisonnement de pas plus de 15 jours s'il n'a pas d'effets valant \$25.....	376
	92	La partie créancière, mentionnée au certificat du régistrateur, qui n'a pas comparu dans la cause peut, en outre, se pourvoir dans les 15 jours pour simple opposition au jugement.....	761
	93	Aussitôt après le dépôt du bilan et de la déclaration de cession du débiteur, le créancier poursuivant peut demander et obtenir du tribunal ou d'un juge la nomination d'un curateur aux biens ainsi abandonnés, après avoir néanmoins donné avis de telle demande dans la <i>Gazette du Canada</i> , au moins 15 jours avant de la présenter, et appelant les créanciers du débiteur à s'y trouver.....	768
	94	L'appel des créanciers, sur rapport de distribution, se fait sur l'ordre du tribunal ou d'un juge, publié deux fois dans les langues française et anglaise, dans la <i>Gazette du Canada</i> , enjoignant aux créanciers de produire leurs	

DÉLA

15 jours

20 j

3 s

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
proprié- l peut ir à la 907	15 jours.	95	réclamations sous 15 jours à compter de la date de la 1ère insertion..... 603
déten- t com- les 15 1113			L'exécution d'un jugement portant condamnation au paiement d'une somme de deniers ne peut avoir lieu avant l'expiration de 15 jours à compter de sa date. Néanmoins une requête du créancier accompagnée d'une déposition constatant quelque une des circonstances où l'arrêt-simple peut émaner avant jugement le juge peut permettre que la saisie ait lieu avant l'expiration des 15 jours, mais la vente ne peut avoir lieu plutôt qu'elle ne le devrait si le bref d'exécution n'eut émané qu'après le délai ordinaire..... 551
s d'ap- près la aution- ionne- s frais endant u'il ne ment ; 1143		96	A l'expiration des 15 jours qui suivent la date du jugement homologuant l'ordre de collocation ou de distribution, le shérif est tenu de payer à qui de droit les deniers par lui perçus. 757
dépens 1146 mé... 1147		97	Les ayants sont tenus de prendre connaissance du compte et des pièces justificatives au greffe, et de produire leur débat du compte, s'ils le contestent, sous un délai de 15 jours qui peut être prolongé par le tribunal ou par le juge sur requête dûment signifiée..... 527
(res) est oire, le oins 15 1194		98	Toute opposition à la saisie ou la vente des immeubles ou vente, doit être produite au plus tard le 15ème jour avant celui fixé pour la vente..... 652
ur des ossier tés par 1200		99	Si les deniers ou partie des deniers prélevés sont restés entre les mains de l'adjudicataire, le jugement de distribution doit lui être signifié, et à défaut par lui de payer sous 15 jours de telle signification, entre les mains du shérif ou aux parties intéressées, les deniers nécessaires pour satisfaire les créanciers qui lui sont préférés, ces derniers peuvent demander la vente de l'immeuble à sa folle enchère..... 760
u jour, damné 5 jours 376	20 jours.	100	Sous un délai de 20 jours, à compter de la signification du jugement, la partie condamnée peut être forcée de remettre au demandeur des terres détenues illégalement en franc et commun socage..... 1112
rtificat u dans r dans a juge- 761		101	Le Juge de la C. S., à qui est adressé le bref d'appel, doit transmettre sous 20 jours le dossier de la cause et autres papiers..... 1121
décla- ancier du tri- u cura- s avoir e dans avant ers du 768	3 semaines.	102	Si les oppositions qui doivent être produites dans les délais ordinaires n'ont pas été décidés avant le jour fixé pour l'enchère, la lic-

DÉLAIS.	Nos.	ART.
		tation est suspendue. Un autre jour est fixé et un avis est publié dans la même forme que le 1er dans la <i>Gazette du Canada</i> au moins 3 semaines avant la vente.....
25 jours.	103	La requête ainsi que l'avis du jour ou elle sera présentée et une copie de l'acte de cautionnement dans les causes de la C. C. App: doivent être signifiées à l'intimé dans les 25 jours qui suivent la prononciation du jugement et être déposées entre les mains du greffier de la C. C.....
		935
30 jours.	104	Le cahier de charge, (vente en licitation forcée) doit être déposé au greffe au moins 30 jours avant celui fixé pour la vente.....
		935
	105	Le Débiteur qui a été élargi sous caution est tenu de déposer son bilan et sa déclaration sous 30 jours de la date du jugement dans l'instance dans laquelle il a été arrêté.....
		766
1 mois.	106	Avis de toute poursuite en séparation de biens, doit être inséré pendant 1 mois dans la <i>Gazette du Canada</i> ; de plus, en anglais et en français dans 2 papiers nouvelles de la localité.....
		974
	107	Toute poursuite en dommage contre un officier public doit être précédé d'un avis à lui adressé un mois avant la poursuite.....
		22
	108	L'assignation d'une société, d'une compagnie ou corporation étrangère, etc., qui n'a pas de bureau connu, se fait par avis à être inséré pendant un mois dans un papier nouvelles.
		62
	109	Tout ordre émanant du Gouverneur à l'effet de changer les plans et livres de renvoi dans les bureaux d'enregistrement, est publié dans la <i>Gazette du Canada</i> , et a effet, à compter du jour qui y est mentionné, pourvu que ce jour ne soit pas fixé à moins d'un mois après la publication de cet ordre.....
		703
	110	Le Défendeur peut obtenir son élargissement en fournissant caution de se remettre sous la garde du shérif sous un mois de signification.
		825
	111	Le curateur nommé aux biens abandonnés par un débiteur arrêté sous bref de <i>capias</i> , est tenu de faire connaître sa nomination par un avis inséré pendant un mois dans la <i>Gazette du Canada</i> et dans tout autre papier nouvelles que le tribunal ou le juge indique....
		770
40 jours.	112	Il y a appel de tout jugement final rendu en matière de prohibition <i>mandamus</i> , corporations ou fonctions publiques et annulations de lettres patentes, pourvu que le bref d'appel

ART.	DÉLAIS.	Nos.	ART.
fixé e que moins 935	40 jours.	113	1033 1037
sera tion- App: es 25 juge gref: 1148 1149 rcée) jours 935	2 mois.	114	1152
on est ration dans 766		115	68
biens, azette nçais 974		116	1011
fficier adres- 22		117	1327
agnie pas insé- elles. 62		118	904 905
et de s les ns la er du jour és la 703		119	908
nt en s la tion. 825		120	774
s par , est r un zette mou- 770			
u en ora- s de appel	4 mois.		

DÉLAIS.	Nos.	ART.	DÉLAIS.
			6 mois.
4 mois.	121	1277	
		929	
		930	
	122		
		959	1 an.
	123		
		783	
	124		
		773	
	125		
		648	
6 mois.	126		
		281	
	127	1175	
	128		
		1181	
	129		
		479	1 a jour.

DÉLAIS.	Nos.	ART.
1 an et 1 jour.	137	dans le cas d'arrêt-simple, ou en mains-tier- ces avant jugement..... 483 Si la tierce-opposition est faite dans l'an et jour, à compter du jugement, elle doit être signi- fiée à toutes les parties dans la cause ou aux procureurs qui les ont représentées..... 511
3 ans.	138	Toute instance est périmée par la discontinua- tion de poursuites pendant 3 ans..... 454

DÉLAIS

1 jour.

ART.	
ns-tier-.....	483
et jour,	
e signi-	
ou aux.....	511
tinua-.....	454

REGLES DE PRATIQUE.

DELAIS.	Nos.	REG.
1 jour.	1	<p>Toute cause inscrite sur le rôle des enquêtes y demeurera jusqu'à ce que l'enquête dans telle cause ait été déclarée close, et la dite enquête sera considérée être continuée de jour en jour sans demande spéciale à cet effet. Pourvu toujours que s'il s'écoule plus d'un jour sans procédé ou demande dans telle cause, et sans que la dite cause soit continuée spécialement à un jour certain, aucun procédé ou demande ne sera pris ou reçu sans un avis d'au moins un jour à la partie adverse.....</p> <p style="text-align: right;">45 C. S.</p>
	2	<p>Dans toute cause, où la signification d'une règle pour serment décisive ou faits et articles doit être faite dans les 5 lieues du palais de justice, il devra y avoir un jour juridique intermédiaire entre le jour de la signification et le jour du retour ; et lorsque cette distance sera plus étendue, il devra y avoir un jour juridique intermédiaire tel que ci-dessus et un autre jour juridique intermédiaire par chaque 5 lieues additionnelles de distance.....</p> <p style="text-align: right;">49 C. S.</p>
	3	<p>Aucune motion ne sera reçue ni entendue à moins qu'avis n'en ait été donné au moins un jour d'avance, à la partie adverse, excepté les motions sur lesquelles une règle peut être spécialement obtenu de plein droit.....</p> <p style="text-align: right;">55 C. S.</p>
	4	<p>Aucune partie ne sera entendue sur une règle à moins qu'un jour de délai ne se soit écoulé entre le jour de la signification de telle règle et le jour fixé pour audition sur icelle.....</p> <p style="text-align: right;">56 C. S.</p>
	5	<p>La partie qui obtient un ordre pour un <i>venire facias</i>, devra donner avis à la partie adverse, au moins un jour d'avance, du jour fixé pour le choix du jury, mais le défaut de tel avis n'empêchera pas le choix du jury, si la partie ayant droit à cet avis, ne se prévaut pas de cette informalité.....</p> <p style="text-align: right;">70 C. S.</p>
	6	<p>De toute inscription sur le rôle d'enquête, un jour d'avis sera donné en terme et 4 jours en vacance.....</p> <p style="text-align: right;">29 C. C.</p>
	7	<p>Un jour d'avis en terme et 2 jours en vacance</p>

DÉLAIS.	Nos.	REG.	DÉLAIS.
		35	
1 jour.	8	C. C.	jours.
		56	
48 heures.	9	C. C.	
		28	
2 jours.	10	C. S.	4 jours.
		41	
	11	C. S.	
		51	
	12	C. S.	
		72	
	13	C. S.	
		106	
	14	C. S.	
		111	
	15	C. S.	8 jours.
		18	
	16	C. C.	
		19	1 an e jour.
		C. C.	

REG.	DÉLAIS.	Nos.	REG.
35 C. C.	jours.	17	21 C. C.
56 C. C.		18	46 C. C.
28 C. S.	4 jours.	19	50 C. C.
41 C. S.		20	62 C. S.
51 C. S.		21	C. S.
72 C. S.		22	C. C.
106 C. S.		23	C. C.
111 C. S.	8 jours.	24	C. C.
18 C. C.		25	38 C. S.
19 C. C.	1 an et 1 jour.	26	29 C. S.

DÉLA.
8 jours

ACTE DE FAILLITE.

DÉLAIS.	Nos.	SEC.
24 heures.	1 Le syndic provisoire doit dans les 24 heures de la nomination d'un syndic définitif nommé à la cession, faire un transport de tout ce qu'il tient du Failli. Faute par lui de ce faire, il peut être emprisonné pour un terme de pas plus d'un mois.....	8
	2 Si le juge ou le syndic à une faillite sont récusés, pour cause d'inhabilité, ils sont tenus dans les 24 heures qui suivent la déclaration alléguant leur inhabilité, de déclarer par écrit s'ils sont réellement inhabiles ou non..	137
1 jour.	3 Aussitôt qu'un bordereau des dividendes aura été préparé, avis en sera donné par annonce; et après l'expiration d'un jour juridique, à partir de la dernière publication de cet avis, tous les dividendes auxquels il n'aura pas été fait d'opposition pendant ce délai seront payés.	68
	4 Il suffira d'un jour franc d'avis pour toute requête, motion, ordre ou règle, si la partie notifiée est domiciliée dans les 15 milles de l'endroit où les procédures doivent être prises, et il sera accordé un jour de plus pour chaque 15 milles additionnels....	125
3 jours.	5 Le failli peut dans les 3 jours qui suivent le rapport du bref, mais pas plus tard, présenter une requête au juge, demandant l'annulation de la saisie-arrest faite en vertu du dit Bref, sur le principe que ses biens ne sont pas assujettis à la liquidation forcée ou pour autre causes valables.....	26
	6 Immédiatement après l'expiration des 3 jours qui suivront le bref, s'il n'est présenté aucune requête, (Vide No. 5) le juge peut ordonner qu'une assemblée des créanciers aura lieu, par voie d'annonce, aux fins de nommer un syndic.....	27
	7 La sentence du syndic, quant à ce qui concerne les oppositions des créanciers, contestation de privilèges etc., est finale, à moins qu'appel n'en soit interjeté dans les 3 jours après qu'elle aura été communiquée aux parties contestantes..	70

4 jours.

5 jours.

6 jours

DÉLAIS.	Nos.	SEC.
8 jours.	8	
	9	71
	10	82
4 jours.	11	97
5 jours.	12	13
	13	15 16
6 jours.	14	84 85

SEC.

8

137

68

125

26

27

70

SEC.

8

137

68

125

26

27

70

DÉLAIS.	Nos.	SEC.
7 jours.	15	L'interrogatoire que fait subir le juge au débiteur emprisonné sur action civile et qui demande son élargissement, peut être ajourné à pas moins de 7 jours ni plus de 14 jours, à moins que les parties ne conviennent d'un jour plus rapproché..... 145
	16	Un avis doit être donné 7 jours préalablement à l'interrogatoire, au demandeur ou à son procureur ainsi qu'au syndic si le débiteur incarcéré veut obtenir son élargissement..... 145
10 jours.	17	10 jours au moins avant le jour fixé pour la 1ère assemblée des créanciers, le syndic provisoire transmettra par la malle aux créanciers un avis de telle assemblée et une liste des réclamations s'élevant au dessus de \$100..... 4
	18	Si l'acte de composition et décharge est contesté, et que pendant la contestation, quelque paiement ou versement à compter de la composition devient dû aux termes de tel acte, le paiement en sera différé jusqu'à l'expiration de 10 jours à dater du jugement final rendu sur la contestation, et si des procédures en révision ou appel sont commencées, alors jusqu'à l'expiration des 10 jours du prononcé du jugement en Révision ou en Appel suivant le cas..... 96
2 semaines	19	Les avis des assemblées des créanciers et tous les autres avis qui doivent être publiés par annonce sans indication spéciale de la nature de tel avis seront ainsi donnés en les faisant publier pendant 2 semaines dans la <i>Gazette Officielle</i> et de plus, dans la P. Q., dans un journal anglais et dans un journal français chaque fois qu'ils paraîtront..... 117
15 jours.	20	En tout temps avant l'échéance de quelque avance faite sur le gage d'effets du failli, ou dans les 15 jours après, le syndic aura droit de vendre ces effets comme il peut vendre les autres effets du failli..... 10
3 semaines.	21	Le syndic provisoire après que l'acte de cession lui aura été exécuté, convoquera au siège des affaires du failli une assemblée des créanciers du failli pour procéder à la nomination d'un syndic et ce, dans un délai de pas plus de 3 semaines de l'acte de cession..... 2
30 jours.	22	En autres cas où le débiteur est réputé en faillite, se trouve le suivant : s'il a été virtuellement emprisonné pour plus de 30 jours sur action civile fondée sur un contrat pour la somme de \$200 ou plus..... 13

DÉL.
30 jou

1 mois

SEC.	DÉLAIS.	Nos.	SEC.
	30 jours.	23	
145		Tout transport d'une dette due par le failli, fait dans les 30 jours qui précèdent immédiatement l'acte de cession, à un débiteur connaissant l'insolvabilité du failli, est nul et de nul effet.....	91
145		24	
		Tout contrat ou transport onéreux par lesquels les créanciers sont lésés, passés entre un débiteur insolvable et une personne ignorant son incapacité, dans les 30 jours précédant l'acte de cession sont annulables. Il en est ainsi pour tout contrat fait avec intention de frauder ou de retarder les créanciers ainsi que pour les paiements préférentiels faits dans le même délai de 30 jours.....	87 88 89 90
4		25	
		Si dans les 30 jours qui précèdent l'émission d'un bref de saisie ou l'exécution d'un acte de cession, le failli, avec l'intention de frauder ses créanciers, cache, enlève ou détourne quelque partie de ses biens de la valeur de \$50 ou plus, il sera réputé coupable de délit et pourra être emprisonné pour une période n'excédant pas 3 ans.....	147
96	1 mois.	26	
		A l'expiration du délai d'un mois à compter de la première publication de l'avis annonçant la nomination d'un syndic, ou le plus tôt qu'il sera possible après, et ensuite, de temps en temps, à des intervalles de pas plus de 3 mois, le syndic préparera et tiendra constamment à la disposition des créanciers des comptes rendus et états de ses opérations comme syndic, et de la situation de la masse, et, à de pareils intervalles, il préparera des dividendes des biens du failli.....	55
117		27	
		Si le failli possède en vertu d'un bail pour plus d'une année courante une propriété, les créanciers décideront à toute assemblée qu'ils pourront tenir plus d'un mois avant l'expiration du terme annuel du bail courant à l'époque de telle assemblée, si la propriété aussi louée doit être retenue au profit de la masse ; et leur décision sera finale.....	78
10		28	
		Un failli qui a obtenu un consentement à sa décharge, pourra déposer au greffe de la cour le consentement ou l'acte de la composition ou décharge, et pourra alors donner avis de cette production et de son intention de s'adresser par requête, à la cour, à un jour désigné dans cet avis, pour obtenir la ratification de la décharge ainsi effectuée ; et cet avis	
2			
13.			

DÉLAIS.	Nos.		SEC.
1 mois.	29	sera publié dans la <i>Gazette Officielle</i> pendant un mois et dans un journal publié en anglais et un autre publié en français, de la localité, ou la plus voisine du failli.....	101
		Si le failli ne dépose pas le consentement ou l'acte de composition dans le délai fixé (<i>Vide</i> No. 28) tout créancier, pour une somme de \$200 pourra, par avis signifié au failli, le sommer de faire ce dépôt et pourra sur ce donner un mois d'avis au failli de son intention de s'adresser par requête au juge, à un jour indiqué, pour faire annuler cette décharge.	102
	30	Immédiatement après l'expiration de la période d'un mois à compter de la première insertion de l'annonce donnant avis de la nomination d'un syndic, il y aura une assemblée de créanciers où le failli pourra être interrogé sous serment.....	109
2 mois.	31	Le failli est coupable de délit si, dans le cas où quelqu'un, à sa connaissance ou croyance, aurait établi une fausse créance contre ses biens, il n'en donne pas avis à son syndic dans le cours d'un mois après que le fait sera venu à sa connaissance.....	147
	32	Le syndic pourra vendre les immeubles du failli, mais seulement après en avoir ordonné la vente pendant une période de 2 mois et de la même manière que celle prescrite pour l'annonce des ventes d'immeubles par le shérif.....	47
3 mois.	33	Nul acte ou omission ne justifiera aucune procédure à l'effet de mettre les biens d'un failli en liquidation forcée, à moins que les procédures ne soient instituées en vertu de l'acte de Faillite, 1869 à cet égard, dans les 3 mois qui suivent immédiatement l'acte ou omission sur lequel on s'appuie pour y soumettre ces biens, ni après qu'un bref de saisie-arrêt en liquidation forcée aura émané et tant qu'il restera en vigueur, ni après qu'une cession volontaire aura été faite, ou qu'un syndic aura été nommé en vertu du dit Acte de Faillite, 1869.....	18
	34	La chambre de commerce de toute localité ou le conseil de cette chambre, devra, dans les 3 mois de la date à laquelle l'Acte de Faillite, 1869 entrent en vigueur, et ensuite, de temps à autre, dans les trois mois après que surviendra quelque vacance par décès, résignation	

SEC.	DÉLAIS.	Nos.	SEC.
101	3 mois.	35	31
102		36	86
109		37	140
147		38	147
47	4 mois.	39	67
18	1 an.	40	105

ou démission de quelques syndics d'office, nommer dans le comté ou district adjacent, dans lequel il n'y a pas de chambre de commerce ou dans le district où se trouve cette chambre de commerce, un nombre quelconque de personnes pour être syndic d'office...

35 Tous contrats ou transports à titre gratuit, ou sans considération ou autrement entachés de fraude, faits par un débiteur devenant subseqüemment insolvable, dans les 3 mois précédant immédiatement la date de la cession ou de l'émission du bref de saisie en liquidation forcée, sont présumés faits avec l'intention de frauder ses créanciers.....

36 Dans la P. Q., tout commerçant ayant exécuté un contrat de mariage avec sa femme par lequel il a avantage de quelques droits cette dernière, fera enregistrer ce contrat de mariage dans les 3 mois de la date de son exécution s'il ne l'est pas déjà ; et toute personne non engagée dans le commerce, mais qui s'y engagera ensuite, ayant tel contrat non enregistré avec sa femme, le fera enregistrer dans les 30 jours de celui où elle s'est ainsi engagée dans le commerce.....

37 Si le failli, dans les 3 mois précédant immédiatement l'exécution d'un acte de cession ou l'omission d'un bref de saisie en liquidation forcée, met en gage, vend ou aliène autrement que dans le cours ordinaire de son commerce, quelques propriétés, marchandises ou effets dont le prix ne sera pas payé par lui dans le cours de ces 3 mois, il sera réputé coupable de délit et punissable pour une période n'excédant pas 3 années d'emprisonnement..

38 Les commis et autres personnes employés par le failli ou à ses affaires ou dans son commerce seront colloqués sur le bordereau des dividendes par privilège pour tout arrérage de salaire n'excédant pas 4 mois.....

39 Si après l'expiration d'un an à dater d'une cession faite, le failli n'a pas obtenu sa décharge, il pourra demander par requête au tribunal qu'elle lui soit accordée, donnant avis de cette demande pendant 1 mois aux créanciers.....

40 Après l'expiration d'un an, à compter de la nomination d'un syndic, nulle action ou procédure ne sera intentée ou commencée pour

DÉLAIS.	Nos.	SEC.
5 ans.	41	144
	faire mettre de côté quelque acte ou procédure antérieure à cette nomination, ou la nomination même.....	103
	Le juge peut, en certains cas, suspendre la décharge du failli pour une période n'excédant pas 5 ans.....	



INDEX.

CODE CIVIL.

- | | |
|--|--|
| <p>A</p> <p>Annulation de contrats frauduleux, No. 50.</p> <p>Arrérages, 69, 73, 74, 81, 105</p> <p>Absent, 75, 106, 107, 112.</p> <p>B</p> <p>Bordereaux, 12, 13.</p> <p>C</p> <p>Cautionnement, 92.</p> <p>Communauté, (apport,) 82.</p> <p>Curateurs, 79.</p> <p>D</p> <p>Désaveu, 25, 26.</p> <p>Domicile, 47.</p> <p>Domages, 51.</p> <p>E</p> <p>Enregistrement, 14, 15, 16, 18, 20, 28, 38, 39, 42, 57, 59, 61, 68, 69, 70.</p> <p>Exécuteurs testamentaires, 56.</p> <p>Emphytéose, 78, 96, 111.</p> <p>F</p> <p>Faillites, 35.</p> <p>Filiation, 44, 48.</p> <p>G</p> <p>Garantie, 80, 91.</p> <p>H</p> <p>Hypothèque, 17.</p> <p>Héritier bénéficiaire, 21, 27, 33, 36.</p> <p>I</p> <p>Inhumation, 1.</p> <p>Inventaire, 21, 22, 30, 31, 33, 34.</p> | <p>L</p> <p>Lettre de change, 2, 3, 4.</p> <p>Locataires et locataires, 5, 8, 9, 23, 29.</p> <p>M</p> <p>Mariage, 93, 94.</p> <p>Majorité, 95.</p> <p>N</p> <p>Nullité de mariage, 36, 43, 62.</p> <p>Naturalisation, 67.</p> <p>P</p> <p>Privilèges, 32, 41, 45, 52, 53.</p> <p>Prescription, 54, 55, 60, 64, 71, 73, 74, 77, 80, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 97, 102, 103, 104, 105, 108, 109.</p> <p>R</p> <p>Rentes, 11, 65, 78, 96, 98, 110.</p> <p>Registres, 24, 46, 76.</p> <p>Révocation de donation, 49.</p> <p>Réclamation d'état, 72.</p> <p>Résolution de vente, 83.</p> <p>Réméré, 84.</p> <p>S</p> <p>Servitudes, 101.</p> <p>Solidarité, 81.</p> <p>Sanction des actes provinciaux, 58.</p> <p>Séquestre, 63.</p> <p>T</p> <p>Testament, 37.</p> <p>Tuteurs, 6, 19, 40.</p> <p>U</p> <p>Usufruit, 100.</p> <p>V</p> <p>Vendeurs, 7, 10, 83, 84.</p> |
|--|--|

PROCÉDURE CIVILE.

- A**
 Assignation, 2, 5, 20, 23, 24, 33, 44, 45, 81, 89, 108, 114, 135.
 Articulation de faits, 9.
 Arrêt-simple, 12, 29, 85, 95, 135, 136.
 Adjudication, 30, 31.
 Appel, 112, 113, 128, 138.
 Avis d'inscription, 7.
- B**
 Bilan, 105, 109, 124.
 Biens de mineurs, 120.
- C**
 Comparution, 2, 66.
 Cautionnement, 78, 88, 103, 110, 135.
 Corporation, 82, 84.
 Curateurs aux biens, 93, 111, 115.
 Cahier de charge, 104.
 Contrainte par corps, 123.
 Capias, 10, 11, 28, 134.
 Commission rogatoire, 38.
- D**
 Dossier, 39, 101.
 Demande de plaidoyer, 17.
 Défense, 2, 20, 57.
 Demande en intervention, 21.
 Dégradation d'effets saisis, 131.
 Débats de comptes, 74, 97.
- E**
 Enchères, 73, 102, 120, 122.
 Evocation, 90.
 Envoi en possession, 116.
 Expertise, 18.
 Enquête, 2, 20, 48, 53.
 Exceptions, 36, 37, 45, 63.
- F**
 Folle enchère, 99.
 Femme commerçante, 126.
 Factum, 8, 83.
 Franc et commun socage, 87, 100.
- G**
 Garants, 55.
 Grieffs d'Appel, 64.
- I**
 Inscription pour preuve et audition, 8, 25, 40.
- Inscription pour enquête, 4, 27, 52.
 Inscription de faux, 71, 72.
 Intervention, 70.
- J**
 Jugement, 47, 95, 96, 100, 103.
- L**
 Locateurs et locataires, 2, 80.
 Licitacion forcée, 121.
- O**
 Oppositions, 49, 66, 98, 102.
 Opposition au mariage, 42.
 Ordre de collocation, 13, 50, 77, 92, 94, 96.
 Officiers publics, 107.
- P**
 Procès par jury, 14, 15, 32, 34, 35, 43, 46, 91.
 Plaidoyer au mérite, 22, 56, 58, 59, 60.
 Plans et Livres de renvoi, 109.
 Péremption d'instance, 138.
- R**
 Requête civile, 130.
 Révision, 16, 67, 68, 84, 127, 129, 136.
 Réponse, 2, 20, 41, 54, 61, 69, 72, 74.
 Réponse aux articulations de faits, 26.
 Réplique, 54.
 Récusation, 51.
 Ratification de titres, 65, 122.
- S**
 Séparation de biens, 106.
 Subpœna, 3.
 Scellés, 19.
- T**
 Terres indivises, 133.
 Tierce-opposition, 137.
 Tiers-saisi, 75, 79.
- V**
 Vente de propriétés hypothéquées, 86, 117, 118.
 Vente de meubles par le shérif, 76.
 Vente d'immeubles par le shérif, 125.

RÈGLES DE PRATIQUE.

<p>A Avis de motion, 15, 16.</p> <p>C Contestation, 11, 23. Cautions, 17, 20.</p> <p>E Evocation, 25. Exhibits, 9, 26.</p> <p>F Faits et articles, 8. Factum, 12.</p>	<p>I Inscription de faux, 13, 14, 18, 19, 21.</p> <p>M Motion, 3.</p> <p>P Preuve, 10.</p> <p>R Rôle d'Enquête, 1, 6. Règles, 2, 4. Rôle de droit, 7, Rapport de distribution, 22, 23, 24.</p> <p>V Venire facias, 5.</p>
---	--

ACTE DE FAILLITE, 1869.

<p>A Appel, 9, 13, 14.</p> <p>B Baux, 27.</p> <p>C Cession volontaire, 1, 56, 11, 12, 17, 20, 21, 22, 33, 34. Composition et décharge, 10, 18, 28, 29, 39, 41.</p> <p>D Dividendes, 3, 7, 8, 26, 38.</p> <p>E Emprisonnement pour dettes, 15, 16.</p>	<p>F Fraudes, préférences frauduleuses, 23, 24, 35.</p> <p>I Interrogatoire du failli et autres, 36.</p> <p>O Offenses et pénalités, 25, 31, 37.</p> <p>P Procédure en général, 2, 19, 36, 40.</p> <p>S Syndics, 32.</p>
--	---

—••—

BIBLIOTHÈQUE
SANTÉ-SALÉ

